



## Renseignements importants

### Pourquoi devrais-je remplir ce formulaire?

Il incombe à Computershare de retenir et de verser l'impôt de la partie XIII au taux approprié, et vous êtes responsable de toute insuffisance. Pour cette raison, un formulaire NR301 dûment rempli nous permettra d'appliquer un taux réduit de retenue d'impôt, s'il y a lieu. Sans le formulaire NR301, le plein taux est versé à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

### Est-ce bien le formulaire que je dois remplir?

Remplissez ce formulaire si vous êtes un contribuable non canadien qui réside dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale, que cette convention vous donne droit à un taux réduit d'imposition ou à une exonération fiscale sur la totalité ou une partie de vos revenus et que vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous gagnez des revenus soumis à la retenue d'impôt de la partie XIII de la Loi de l'impôt sur le revenu (p. ex. un revenu de placement, une pension, une rente, des redevances ou un revenu de succession ou de fiducie) et avez droit à un taux réduit de retenue d'impôt en vertu de la convention fiscale.
- Vous produisez le formulaire T2062, *Demande par un non-résident du Canada d'un certificat de conformité relatif à la disposition d'un bien canadien imposable* ou le formulaire T2062A, *Demande par un non-résident du Canada d'un Certificat de conformité relatif à la disposition d'un avoir minier ou forestier canadien, d'un bien immeuble canadien (autre qu'une immobilisation), ou d'un bien canadien imposable amortissable* afin de demander un certificat de conformité pour la disposition de biens protégés par traité.
- Vous tirez des revenus d'une société de personnes ou d'une entité hybride, et celle-ci vous demande de remplir le formulaire NR301 afin d'appuyer une déclaration qu'elle a produite.

### N'utilisez pas ce formulaire pour faire ce qui suit :

- Pour appuyer les exonérations fiscales en vertu de l'article XXI de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis. Vous devez pour cela demander à l'ARC de vous fournir une lettre d'exonération. Pour en savoir plus, consultez le guide T4016, *Organisations américaines exonérées – Selon l'article XXI de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis*.
- Pour appuyer les exemptions en vertu d'une convention fiscale qui ne perçoit pas l'impôt sur le revenu de pension lorsque le montant total reçu de l'ensemble des payeurs est inférieur à un certain seuil établi, ou lorsque le formulaire NR5, *Demande de réduction du montant à retenir au titre de l'impôt des non-résidents présentée par un non-résident du Canada*, s'applique. Consultez le guide T4061, *NR4 – Retenue d'impôt des non résidents, versements et déclaration*, pour en savoir plus sur l'exemption des pensions. Dans de tels cas, vous devez produire le formulaire NR5 pour recevoir de l'ARC une lettre autorisant une réduction de la retenue d'impôt sur le revenu de pension.
- Pour appuyer les exemptions de la retenue d'impôt de la partie XIII prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme les intérêts entièrement exonérés définis au paragraphe 212(3); pour appuyer les versements d'intérêts à une personne avec laquelle le payeur n'a aucun lien de dépendance et qui ne sont pas visés par l'alinéa 212(1)b); ou pour appuyer les réductions de la retenue d'impôt de la partie XIII sur un revenu de location lorsque le non-résident a fait un choix en vertu de l'article 216. Dans de tels cas, vous n'êtes pas tenu de remplir le formulaire, étant donné que l'exonération ou la réduction est prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et non par une convention fiscale.

Pour en savoir plus sur les formulaires NR302 et NR303, veuillez aller à <http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/frms/nr301-2-3-eng.html>

## Instructions sur la façon de remplir ce formulaire

**Numéro d'identification non canadien aux fins de l'impôt :** Entrez le numéro d'identification aux fins de l'impôt que vous utilisez dans votre pays de résidence, si vous en avez un. Si vous êtes un résident des États-Unis, veuillez entrer votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (« Taxpayer Identification Number » ou « TIN »).

**Votre pays de résidence :** Inscrivez votre pays de résidence. Vous devez être un résident du pays au sens de la convention fiscale entre le Canada et ce pays.

**Type de revenu déclaré :** Entrez les types de revenu versés qui vous donnent droit aux avantages prévus par une convention fiscale (par exemple une exemption fiscale au Canada ou un taux réduit de retenue d'impôt). **Nota :** Un revenu, y compris les revenus d'intérêts et de dividendes (autre qu'un dividende réputé versé par une fiducie EIPD à laquelle le paragraphe 104(16) s'applique) versé par une fiducie à un non-résident est considéré comme un « revenu de fiducie » en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et des conventions fiscales du Canada.

**Type de bénéficiaire et numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt :** Cochez le type de contribuable non-résident auquel vous appartenez et inscrivez votre numéro d'identification canadien aux fins de l'impôt, si vous en avez un.

**Attestation et engagement :** Ce formulaire doit être signé et daté par :

- le contribuable non-résident, dans le cas d'un particulier;
- un représentant autorisé, dans le cas d'une société;
- le fiduciaire, le liquidateur/l'exécuteur ou l'administrateur, si la personne qui remplit le formulaire est une fiducie;
- un associé autorisé, dans le cas d'une société de personnes.

**Partenariats ou immatriculations à plusieurs noms :** Remplissez un formulaire par porteur du partenariat ou de l'immatriculation.

**Si aucune enveloppe-réponse n'est jointe,  
Veuillez faire parvenir le formulaire dûment rempli à :**

Computershare  
100 University Ave, 8<sup>th</sup> Floor  
Toronto Ontario M5J 2Y1